Valorisation et fin de vie d'un objet technique

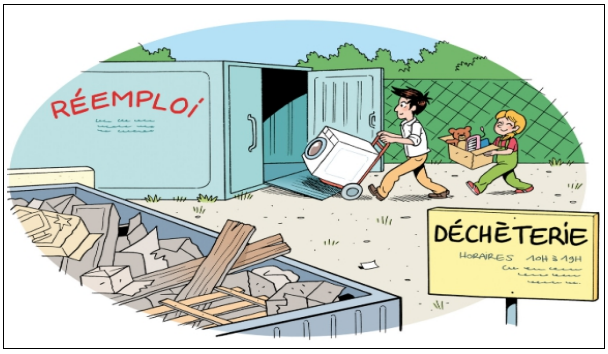

La **valorisation** consiste dans " *le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des objets obsolètes ou hors d'usages, des matériaux réutilisables ou de l'énergie* " (loi du 13 juillet 1992). :

1. Le **recyclage** est la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Par exemple, prendre des bouteilles cassées, les refondre, et en faire des bouteilles neuves.

2. Le **réemploi** : c'est un nouvel emploi d'un déchet pour un usage analogue à celui de sa première utilisation. C'est, en quelque sorte, prolonger la durée de vie du produit avant qu'il ne devienne un déchet. Par exemple, la consigne des bouteilles, à nouveau remplies après leur nettoyage.

3. La **réutilisation** consiste à utiliser un déchet pour un usage différent de son premier emploi, ou à faire, à partir d'un déchet, un autre produit que celui qui lui a donné naissance. Par exemple, utiliser des pneus de voiture pour protéger la coque des barques ou chalutiers.

Source : www.senat.fr/

La **fin de vie** d'un objet correspond au moment où celui-ci cesse d'être utilisé ou arrête de fonctionner et ne peut pas être réparé ou mis à jour. Source : wikipedia